

*Date de dépôt: 6 février 2007*

*Messagerie*

## **Rapport**

**de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :  
Moa Club – Problème de stationnement – demande d'aide**

### **Rapport de M. Michel Ducret**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

C'est sous la diligente présidence de M<sup>me</sup> Emilie Flamand que s'est tenue la séance du 20 novembre 2006 de la Commission des pétitions consacrée à cet objet.

M. Christophe Vuilleumier prenait les notes de séance ; qu'il soit ici remercié de son travail.

#### **1. Rappel de la pétition 1587**

La pétition est de fait une longue lettre émanant de l'association Moa Club demandant au Conseil d'Etat une aide pour résoudre les problèmes rencontrés dans ses activités. Il a été décidé de la traiter comme valant pétition au Grand Conseil.

Pour l'essentiel, cette lettre fait état des difficultés rencontrées avec deux voisins, qui ont provoqué une remise en cause de l'existence même du club qui, par ailleurs, est reconnu comme étant bien tenu.

## 2. Audition des pétitionnaires

La présidente accueille MM. Sébastien Courajoud, Philippe Jeanmaire, Gabriel Hussy et Carlo Rizzo.

M. Courajoud prend la parole et remarque avoir adressé un courrier au Grand Conseil, lequel motive cette audition, pour laquelle il remercie la commission. Il rappelle que son association s'occupe de musique électronique et qu'elle a réussi à ouvrir une salle de spectacle en zone industrielle à Vernier. Il mentionne qu'un voisin se plaint et que les visites administratives se succèdent à présent de manière continue. Il précise que le problème relève des places de stationnement qui sont en nombre limitées dans le périmètre, et c'est la raison pour laquelle l'association s'adresse maintenant au politique. Il remarque que des solutions existent et ont été examinées, comme l'utilisation du parking immédiatement voisin de la société d'automobiles « Honda », qui possède là 1000 places.

M. Rizzo ajoute que le directeur de « Honda » a signalé qu'il attendait une demande officielle de la part de l'Etat, ou du moins un appui officiel à une telle demande. Il remarque cependant qu'il est à présent plus réticent, cela à cause de ce voisin qui s'est adressé entretemps à lui. M. Courajoud mentionne encore que « Honda » souhaite vendre une partie de son parking. Il signale par ailleurs qu'il existe un terrain, destiné aux TPG (« En Chardon »), qui pourrait aussi représenter une solution intermédiaire avantageuse dans l'attente du chantier qui doit s'y dérouler. Il évoque également une parcelle de l'autre côté du chemin des Batailles appartenant à l'Etat où il serait possible de concevoir un parking. Il signale enfin que le propriétaire en face du club est d'accord de damer 2000 m<sup>2</sup> pour créer un parking supplémentaire, une option à charge de l'association qui coûterait toutefois très cher.

M. Courajoud précise que le Moa Club est en zone industrielle. Il ajoute que M. Gay, le plaignant, habite également en zone industrielle, de l'autre côté des voies de chemin de fer. Par rapport au problème éventuel de bruit, M. Jeanmaire relève que, par ailleurs, des trains circulent toute la nuit sur le tronçon de ligne qui passe entre le Moa Club et le site où réside le plaignant. M. Courajoud précise encore qu'un couple du voisinage se déclare également ennuyé. M. Hussy signale encore que M. Gay a jadis porté plainte contre l'aéroport de Genève à cause du bruit et qu'il a gagné dans ce contexte. Il a pu en l'occurrence se faire financer des fenêtres antibruit.

M. Courajoud insiste sur le fait que l'association veut trouver une solution. Il pense en l'occurrence que créer un parking serait une bonne idée, aussi pour des raisons de sécurité à l'égard des femmes. Il précise que quatre

personnes contrôlent l'extérieur et nettoient toute la zone après les soirées. Il déclare encore, après avoir constaté que sa lettre avait été envoyée à la Commission des pétitions, qu'il en a effectivement rédigé une, laquelle a déjà recueilli 3000 signatures.

Une commissaire demande quelles sont les démarches qui ont été réalisées auprès de la commune de Vernier et si la pétition a aussi été déposée auprès des autorités communales. Elle demande également si un « Noctambus » dessert cette zone.

M. Courajoud répond que la commune de Vernier, le DJPS et Blandonnet devaient donner leur accord pour l'ouverture de ce club. A l'égard de la commune, il ajoute avoir pris rendez-vous avec M. le conseiller administratif Apothéloz, mais que pour l'heure ce dernier a repoussé la séance à deux reprises.

Pour les transports collectifs, M. Courajoud déclare encore que les bus s'arrêtent à 0 h 30. Il ajoute qu'un « Noctambus » particulier coûterait trop cher pour son association. Il rappelle alors que cette dernière a été priée de s'installer dans un lieu adéquat afin de limiter les nuisances sonores. Il rappelle également que les membres de l'association étaient bénévoles à l'origine, mais que, maintenant, c'est une association qui emploie 21 personnes avec une masse salariale de 300 000 F.

M. Courajoud ajoute avoir vu une vidéo de M. Gay lors d'une séance au Tribunal. Il mentionne que, sur une année de prises de vue, ce dernier n'a pu filmer qu'une voiture qui était vraiment mal parquée. M. Rizzo ajoute que les gens se garent déjà sur les lieux mais dans des endroits différents. Il remarque que les quatre personnes qui assurent la sécurité doivent donc être éparpillées dans plusieurs endroits différents, sur des microparkings.

La commission demande encore quelques précisions au sujet de ce club.

M. Courajoud répond qu'il diffuse plusieurs styles musicaux et qu'il ouvre à 23 h 00 et ferme à 5 h 00. Il ajoute que les grandes soirées voient une affluence de 800 personnes. Il précise que le club est ouvert les vendredis et samedis soir ainsi que les veilles de fêtes.

La commission demande si l'association réinvestit ses bénéfices dans ses activités. M. Courajoud précise que la mise de départ était de 60 000 F et que l'investissement se monte à présent à un demi-million. Il ajoute que l'association a terminé l'année passée avec un bénéfice de 48 000 F. Il précise cependant que dix soirées sont nécessaires pour compenser une soirée qui ne fonctionne pas. Il ajoute que les artistes coûtent également très chers et que certains demandent des cachets de 10 000 dollars pour une soirée. Il rappelle que seul le « Mad » à Lausanne proposait ce genre de programme

par le passé dans la région. M. Rizzo rappelle encore que la salle de l'association est prêtée à d'autres associations.

Un commissaire demande si l'association vit davantage des entrées ou des boissons. M. Courajoud répond que ce sont surtout les boissons qui font vivre le club. A la question d'un commissaire qui se demande si un parking où viennent les voitures est très judicieux dans ce contexte. M. Courajoud répète que le public viendra de toute façon. M. Jeanmaire ajoute que les gens viennent à plusieurs et que le conducteur ne boit généralement pas. M. Rizzo signale encore que le club fonctionne bien et que ce parking serait une solution pour satisfaire le voisin M. Gay.

M. Courajoud ajoute qu'il a de la peine à comprendre pourquoi l'association a déjà dû payer 40 000 F en frais d'avocat pour cette affaire. Il regrette que l'autorisation ait été suspendue à cause d'une affaire de parking. M. Rizzo précise que l'association a été maintenant jusqu'à la Commission cantonale de recours.

Un commissaire demande de préciser quel est le statut légal du Moa Club. M. Courajoud répond que le club a un statut de salle polyvalente avec une buvette permanente.

Un membre de la commission suggère de contacter le patron de la Zimeysa, lequel pourrait intervenir auprès de la société « Honda ».

Une commissaire, intéressée par la politique de prévention menée par le Moa Club, demande si celui-ci a accueilli « Nuit blanche ». M. Jeanmaire acquiesce et mentionne que l'association a de nombreux contacts avec plusieurs associations de prévention.

Enfin, à la demande d'un commissaire, M. Courajoud précise que M. le conseiller d'Etat Mark Muller a aussi reçu sa lettre.

### **3. Discussion et vote**

Dans l'ensemble, la commission pense qu'il ne faut pas laisser sans appui ces jeunes qui ont le mérite de bien gérer leur affaire et les problèmes collatéraux. Ils ne nient pas les difficultés suscitées par leur succès, notamment au niveau du stationnement, et proposent des solutions pour lesquelles ils ne demandent surtout qu'une aide, une caution morale, aux autorités politiques.

Un commissaire signale que le potentiel pour trouver une solution autour de ce site existe et que la plupart des terrains appartiennent à l'Etat. Il remarque en outre que le voisin qui se plaint le plus habite relativement loin de ce club.

Le Moa Club est en zone industrielle, et dans le périmètre des nuisances de l'aéroport de Genève. C'est donc une situation idoine pour celui-ci, dans l'esprit d'une recherche de la moindre nuisance possible. L'équivalent en pleine ville devient de moins en moins possible aujourd'hui. Il considère que cette association qui se retrouve devant le Tribunal administratif et qui se voit suspendre son autorisation d'exploiter pour des simples ennuis de parking solubles avec un peu de bonne volonté est dans une situation grave. Il ajoute qu'il est important de trouver une solution.

La proposition de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat, assortie des arguments ci-dessus, est émise.

Aucune autre proposition n'étant formulée, la présidente passe alors au vote de la proposition de renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Ce renvoi est voté à l'unanimité (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 1 MCG, 2 R, 3 L, 1 UDC).

Le Conseil d'Etat est donc prié d'examiner les possibilités d'apporter une aide pour trouver une solution satisfaisante au problème du parcage automobile lors des soirées du Moa Club à Vernier.

## **Pétition (1587)**

### **Moa Club – Problème de stationnement – demande d'aide**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Nous nous adressons à l'ensemble du Conseil d'Etat afin d'exposer notre (nos) problème(s) le plus largement possible.

Pour nous présenter, nous sommes l'AME (Association des amis et des amateurs de la musique électronique). Grâce au soutien des autorités, nous exploitons aujourd'hui le Moa dans la zone industrielle de Vernier. Avant d'aborder le fond du (des) problème(s) qui nous touche(nt) aujourd'hui, nous souhaiterions revenir sur la philosophie de base et l'histoire de l'Association AME.

Après la fermeture de l'Usine Kugler, de la salle de Plainpalais et de l'ancien Palais des Expositions, qui rassemblaient auparavant des milliers de personnes durant les week-ends, la scène alternative musicale genevoise n'offrait plus de lieu adéquat permettant d'accueillir les soirées à tendances électroniques ou les rassemblements de minorités ou de jeunes en grand nombre.

Les quelques structures qui pouvaient encore recevoir occasionnellement ce type d'événements n'offraient de surcroît plus les garanties de sécurité adéquates ou se trouvaient dans de fortes concentrations urbaines ce qui empêchait ainsi que soient autorisés ces rassemblements. Ces manifestations se déroulaient alors dans des bois ou dans des garages avec les inconvénients qui en découlaient puisqu'elles n'avaient plus de cadre légal.

Les jeunes avaient en outre tendance à se rendre dans d'autres villes comme Lausanne ou Berne, où ces manifestations avaient lieu en toute légalité. Cela présentait de ce fait un risque important pour eux en raison des nombreux kilomètres parcourus de nuit.

C'est dans ce contexte que l'Association AME a vu le jour.

L'Association a, dès sa création, en 2003, fédéré différents groupements actifs dans les musiques dites « nouvelles ». Son objectif principal était alors – et demeure aujourd'hui – d'offrir à la jeunesse genevoise ainsi qu'aux passionnés un lieu digne de ce nom.

Avant de pouvoir mettre en œuvre son projet, notre collectif a dû affronter de multiples obstacles.

Le problème majeur était avant tout de trouver un lieu qui se prête à ce genre de manifestations. La zone industrielle, qui était celle qui nous paraissait la plus adéquate, posait toutefois un problème quant à l'activité que nous souhaitions développer qui ne rentrait, semble-t-il, pas dans le cadre de l'affectation de cette zone. Il nous fallait ainsi obtenir une dérogation.

C'est ainsi que près de 3000 jeunes qui réclamaient une salle afin de satisfaire leurs besoins culturels et musicaux ont déposé une pétition, laquelle a été enregistrée sous la référence **P 1337 A**.

Parallèlement à cette pétition, une motion **1376A** a été déposée par plusieurs députés, qui se sont manifestement sentis concernés par le problème que nous soulevions. Cette motion a été acceptée, par la commission chargée de l'étudier, par **9 voix pour, et une abstention (!)**, puis elle a été votée en 2001 par le Grand Conseil ce qui démontre que les autorités avaient conscience que notre structure était d'utilité publique tant les demandes étaient nombreuses.

Les membres du Grand Conseil de l'époque avaient également manifestement réalisé qu'il était préférable de regrouper la jeunesse dans un lieu salubre répondant aux normes légales de sécurité, lequel assurerait de surcroît la prévention plutôt que de continuer à devoir intervenir sur plusieurs sites non sécurisés.

Cette **motion 1376A** devait ainsi permettre au département de délivrer des dérogations d'aménager des salles de musique en zone industrielle vu l'impossibilité de trouver des sites appropriés.

L'obtention de cette dérogation n'était toutefois qu'un premier pas : il nous a fallu ensuite trouver un local adapté et à charges réduites, ce qui constituait un véritable challenge. Après d'importantes recherches et négociations, l'Association a finalement pu trouver la halle de Vernier dans laquelle est exploité aujourd'hui le Moa.

Trouver ce lieu n'était toutefois qu'un second pas. Il a fallu ensuite bien entendu entreprendre toutes les démarches administratives en vue de l'adapter aux normes de sécurité et autres. Ces démarches ont demandé au collectif de l'AME **plus de 3 ans d'implication** tant elles étaient compliquées pour des non-initiés et tant les autorités préféraient que les décisions viennent « d'ailleurs ». Malgré tout, avec beaucoup, beaucoup de bonne volonté et le souci de bien faire, l'AME a satisfait à toutes les conditions légales pour exploiter ce lieu.

Ces démarches et les travaux qu'elles impliquaient ont bien entendu entraîné des frais conséquents. A cet égard, il est important de relever que les différentes autorités ne se sont pas limitées à l'époque à déposer et faire passer cette motion ainsi qu'à nous octroyer l'autorisation de « construire » nécessaire. La caisse de l'Etat nous a en effet octroyé en 2003 une subvention de 200 000 F par le biais de la Loterie Romande pour les aménagements effectués dans la halle. Cette somme a représenté environ 30% des investissements effectués en vue de la mise en conformité de l'établissement aux diverses normes de sécurité. Le reste des investissements a été financé par notre Association au cours du temps.

Ainsi, cela fait maintenant bientôt 3 ans que l'association AME gère le Moa avec le plus grand sérieux. Si nous devons tirer aujourd'hui un bilan, après ces trois années de fonctionnement, il est extrêmement positif.

En premier lieu, ce constat est très positif au niveau des infrastructures dès lors que nous avons considérablement amélioré les locaux. Chaque franc est en effet automatiquement reversé afin de contribuer à l'amélioration du site, lequel nécessite un énorme entretien vu la surface des locaux.

En second lieu, sur le plan artistique, nous avons réussi notre pari au-delà de nos espérances. Nous avons en effet accueilli plus de 350 artistes, dont certains parmi les meilleurs du monde (Antoine Clamaran, Benny Bennassi, Martin Solveig, Tatana, Dumonde, Joachim Garraud, Cirque Knie, etc.). Il est à noter que les cachets de ces artistes dont certains se montent à plusieurs dizaines de milliers de francs ont été produits sans subvention et à la charge de notre association exclusivement. Nous avons propulsé également une quarantaine de jeunes talents sur le devant de la scène grâce à nos Dj's contest (concours de DJ). Nous avons également regroupé une dizaine d'associations dans nos murs (Italiahousemusic, Fashion It, Catpat, Fresh Dance, Genevibes, Ganesha, etc...). Nous attendons pour la rentrée des artistes de renommée mondiale comme Kenny Gonzales des Master at Work, The Syndicate Of L.A.W, Dj Gregory et bien d'autres.

Si ces noms ne vous évoquent pas grand-chose, vous pourrez toutefois vous assurer qu'il s'agit d'artistes internationalement reconnus en feuilletant la presse musicale ou en regardant les émissions diffusées sur les chaînes françaises et qui sont consacrées aux lieux réputés festifs comme Ibiza.

De manière générale, notre politique de départ a été scrupuleusement respectée ; les manifestations que nous produisons aujourd'hui sont en effet de même nature que celles que nous projetions de réaliser à l'ouverture ().

Nous tenons à préciser que l'aspect média et promotionnel du Moa est à l'image de ce que nous faisons : du travail bien fait, avec passion et

professionnalisme. Qui n'a pas vu les programmes Moa dans les commerces ou notre spot publicitaire sur la TSR ? Nous prenons effectivement un grand plaisir à communiquer de la façon la plus professionnelle qui soit. Cet aspect de l'exploitation de l'établissement apporte d'ailleurs une formation marketing à plusieurs personnes de notre équipe qui n'est de loin pas négligeable.

La communication est en outre une obligation pour notre établissement dès lors qu'elle constitue un moyen fondamental pour attirer du monde. Il nous faut en effet assumer nos engagements financiers. Car nous vous rappelons que le Moa n'est pas subventionné et qu'il n'est pas davantage financé par un groupe de mécènes. Or, les frais de fonctionnement avoisinent le million de francs ! Nous utilisons ainsi le plus judicieusement possible notre budget promotionnel en réalisant parfois des coups d'éclats (spot TSR) pas trop chers mais ô combien efficaces !

Cette réussite culturelle n'a d'ailleurs pas échappé aux nombreux médias spécialisés et au grand public. Tous s'accordent à dire que le « phénomène de société » que vit le Moa est dû à sa programmation de qualité, et ce, malgré son éloignement de la ville. Nous vous joignons à cet égard quelques articles de presse.

Notre succès est aussi peut-être lié au manque évident de lieux de ce genre à Genève. Rappelons à ce sujet la fermeture récente du Bout-Du-Monde, lieu de musique électro de Genève.

Au niveau de l'organisation, nous sommes également pleinement satisfaits des résultats obtenus. Nous avons organisé plus de 280 soirées et accueilli plus de 120 000 visiteurs depuis l'ouverture. Bien que certaines de nos soirées regroupent des populations alternatives pouvant être considérées comme populations à « risques », nous n'avons jamais déploré d'incident grave. Nous avons toujours assuré à grands frais (et sans subvention !) la sécurité des lieux et des personnes, ainsi que la prévention. Nous travaillons en collaboration avec les services étatiques et privés de prévention dans tous les domaines (alcool, drogue, sida, prévention routière, etc.). A part 3 malaises (dont deux le même soir) et 2 amendes d'ordre pour des raisons mineures, nous n'avons eu aucun souci majeur. Ceci est le résultat d'un travail professionnel qui est parfois difficile dès lors qu'il implique d'importantes restrictions pour nos membres (surveillance externe élargie, politique interne sévère).

Par ailleurs, nous sommes certainement le seul club du canton à engager à grands frais chaque matin des nettoyeurs pour que la voie publique soit restituée propre à ses citoyens !

Aujourd'hui, notre association emploie une vingtaine de salariés fixes. Tous sont des passionnés et l'AME leur apporte pour la plupart une première expérience professionnelle. Certains sont issus de milieux relativement défavorisés et ont été engagés grâce à des programmes de réinsertion, formation et initiation de la caisse cantonale de chômage tels que l'ARE ou l'AIT. Certains ont même repris leurs études dans des disciplines liées à la musique (ingénieur du son, éclairagiste, compositeurs, etc...).

Nous soulignons également que l'AME, en sus de frais divers auxquels elle doit faire face (frais d'avocats, émoluments administratifs, etc...) s'acquitte, certes parfois difficilement, mais malgré tout fièrement, de droits d'auteurs, de la taxe sur la valeur ajoutée, des charges sociales et salariales, de la taxe professionnelle et de l'impôt à la source. Ces sommes réunies avoisinent près de 150 000 F annuellement.

Or, aujourd'hui, malgré tous ces efforts, couronnés de succès, l'existence même du Moa est remise en cause.

Elle est remise en question à cause de deux de nos voisins, MM. Florian Gay et Vincent Bezzola. Ces derniers, qui se sont manifestement donnés pour but ultime de faire fermer notre établissement, ont en effet mis en œuvre un certain nombre de moyens, qui avoisinent la persécution, pour y parvenir :

- pétition (signée par certaines personnes qui habitent pourtant à 3 kilomètres),
- dénonciations calomnieuses aux autorités,
- plaintes sur des radios en direct,
- visites à tous les propriétaires de parking alentours pour les dissuader de nous les louer,
- appel à la police tous les week-ends, etc.

A cause de leurs interventions, nous avons subi des enquêtes du Département, des visites systématiques et répétées de la police avec vérification d'identité, des contrôles étatiques élargis, etc. Et que dire encore des nombreuses amendes de parcage infligées à la jeunesse genevoise la nuit en zone industrielle !!! Bien qu'une majorité de policiers du poste de Blandonnet soit compréhensive, une minorité d'entre eux se montre toutefois très peu indulgente.

La pression exercée est absolument démesurée. Certains propos tenus à notre encontre laisseraient même supposer que nous sommes de grands criminels ! La pression est toutefois retombée d'un cran grâce au tour de table avec les gendarmes Quezin et Bays du poste de Blandonnet que nous avons organisé.

Il est toutefois résulté un élément positif de cet acharnement de ces deux voisins : malgré les visites répétées de la police, de la sûreté et des gendarmes, rien ne nous a été reproché ! Nous sommes même fréquemment félicités !

Ces interventions, qui demeurent, malgré cet aspect positif, la cause de bien des désagréments pour le Moa, ne seraient, à nos yeux, que de simples aléas liés à l'exploitation d'un tel établissement si elles ne s'étaient accompagnées d'un acte bien plus grave quant à la pérennité même de celui-ci.

Ces deux voisins ont en effet formé recours contre l'autorisation de renouvellement de l'APA qui a été délivrée par le département à l'Association au mois de septembre 2005. Dans le cadre de leurs recours, MM. Gay et Bezzola se sont plaints de nuisances liées à l'exploitation de l'établissement, notamment de bruit et de gêne, provoquées par les jeunes qui se garent le long de la route près de chez eux.

Il est exact que le Moa manquait à cette période de places de parking lors de grosses soirées. En effet, victime de notre succès, nous attirons plus de véhicules que ne pouvait en contenir notre parking et cela entraînait parfois, il est vrai, du parcage sauvage dans le quartier.

Notre Association a mis tout en œuvre depuis plusieurs mois pour trouver une solution à ce problème. C'est ainsi qu'elle s'est adressée à l'Etat de Genève, propriétaire de la parcelle n° 4313 sise sur la commune de Vernier qui se trouve à 100 m. du Moa. Notre Association a malheureusement essuyé un refus en septembre du DAEL, confirmé en mars 2006, au motif que le terrain était destiné à la construction du futur dépôt des TPG, construction dont les travaux devaient débuter en janvier 2006, mais qui n'ont toujours pas commencé à ce jour !

Peu enclins à baisser les bras, nous avons alors contacté la société Honda Suisse SA, laquelle possède un parking vide à 100 mètres du MOA. Le propriétaire a toutefois préféré renoncer à ce projet alors même que les pourparlers qui avaient été entamés étaient très encourageants !!! La visite impromptue de M. Florian Gay (notre voisin) à cette société n'y était sûrement pas étrangère.

De manière surprenante, M. Gay, qui est le premier à se plaindre des problèmes liés au manque de parking, fait en effet tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher l'Association d'y remédier... De là à penser que son but est de faire fermer purement et simplement l'établissement plutôt que de permettre à l'Association de remédier aux problèmes qu'il dénonce lui-même...

Concernant le second grief développé par les voisins, soit le bruit provoqué par le Moa, l'Association s'en étonne dès lors que de nombreux autres habitants du quartier lui ont confirmé qu'ils n'étaient nullement gênés par le Moa. A titre d'exemples, les deux concierges successifs de la zone industrielle nous ont confirmé n'éprouver aucune gêne liée au trafic ou à d'autres problèmes venant de chez nous. Ils habitent pourtant à 30 mètres du Moa avec leurs familles ! M. Gay habite quant à lui à 300 mètres.

Dans un rapport de police daté du 21 juin 2006, il est d'ailleurs mentionné qu'aucune contravention n'a été dressée entre les mois de janvier et mai 2006 à ce sujet malgré les neuf interventions effectuées suite à des plaintes de voisins. Cela démontre ainsi que ces plaintes étaient – et demeurent – exagérées.

A ce stade, il est quelques informations qu'il faut donner au sujet de ces deux irascibles voisins :

L'on peut commencer en premier lieu par M. Gay qui est, de loin, le plus fervent opposant du Moa et qui est à l'origine de toutes ces interventions. M. Gay, qui habite à 300 mètres du Moa (!), semble ne pas supporter le bruit prétendument généré par celui-ci. Cela ne l'empêche pourtant pas de vivre dans une zone industrielle à fort passage de poids lourds, à 100 m de la piste de l'aéroport, et à côté du chemin de fer !!! Il est en outre connu par les habitants du quartier pour être un procédurier : bagarre continue avec le Restaurant le Charley's, procès avec une habitante du quartier pour une histoire ridicule de barrière, bagarre avec l'aéroport pour faire insonoriser son domicile (ce qui est désormais fait), et maintenant le Moa !

Concernant M. Bezzola, on relèvera simplement que celui-ci ne s'est jamais plaint au cours des deux précédentes années et que c'est subitement qu'il a rejoint le camp de M. Gay pour participer à sa « croisade ».

Cette croisade est, comme mentionné ci-dessus, susceptible de porter aujourd'hui gravement préjudice à l'Association et au Moa. Suite aux recours formés contre l'autorisation délivrée en son temps par le DAEL, celle-ci a été annulée par la Commission de recours en matière de constructions. Si la décision de cette autorité fait l'objet d'un recours au Tribunal administratif, cela ne nous permet toutefois pas d'envisager sereinement l'avenir.

A l'instant où nous vous écrivons plusieurs membres du comité s'interrogent d'ailleurs avec crainte sur ce qu'il pourrait advenir des jeunes salariés (dont plusieurs ont des enfants à charge !) employés par l'Association. Pour information, la moyenne d'âge de nos collaborateurs est d'environ 25 ans.

Le découragement se fait également ressentir par rapport à l'investissement immense en temps et en argent que nos membres ainsi que l'Etat ont consenti (plus d'un million de francs de l'Association et de la Loterie Romande ont été investis dans les infrastructures).

L'AME en vient même à s'interroger parfois sur le bien-fondé, et surtout sur l'utilité de ses démarches. Elle a en effet à diverses reprises constaté que certaines associations ont occupé, et occupent encore, des sites sans aucune norme de sécurité ni démarche administrative pendant plusieurs années. Elle reste toutefois convaincue que l'exemple qu'elle montre à la jeunesse est le bon.

C'est également avec fierté que l'Association a toujours entrepris seule, et sans aide, sous réserve de la subvention mentionnée ci-dessus, toutes les démarches qu'elle devait accomplir. Elle ne bénéficie en effet d'aucune subvention ni aide concrète des autorités alors même que l'utilité de sa structure fait l'unanimité. Jamais elle n'a eu de soutien actif, ni de la Ville, ni du canton, ni de la commune de Vernier. Aucune subvention d'exploitation, aucun soutien moral, pas la moindre visite des élus (sauf ceux de Meyrin) alors qu'elle accueille plus de 50 000 personnes par an !

Aujourd'hui, malgré une incertitude générale, nous entreprenons les travaux d'entretien des structures du Moa (agrandissement de toilettes, fuites dans le toit, peintures à refaire, entretien général). Ces travaux avoisinent encore une fois les 250 000 F mais sont nécessaires à la salubrité des lieux. Nous soulignons que nous avons mis aux normes, sonorisé, aménagé, et fait vivre ce lieu qui a accueilli 120 000 personnes sans un franc des 225 millions de F alloués par la culture par le DAC de la Ville de Genève et de l'Etat ces trois dernières années !

Or, malgré toute sa bonne volonté, AME ne peut plus aujourd'hui faire face seule aux problèmes qu'elle rencontre suite à l'intervention de ces deux voisins.

Ainsi, malgré que cela soit contraire à nos principes, il est ainsi venu le moment de demander de l'aide car nous ne sommes plus en mesure de lutter seuls. Il est également venu le moment de demander aux autorités de nous confirmer qu'elles continuent à nous soutenir.

Comme expliqué ci-dessus, nous connaissons depuis quelques mois des problèmes de parking.

Nous avons résolu – tout du moins provisoirement – ce problème dès lors que le propriétaire du champ situé en face du club nous met celui-ci à disposition le soir pour que nos membres puissent s'y garer.

Il est toutefois indispensable qu'une solution permanente soit trouvée. Or, pour ceci, nous avons besoin de l'aide des autorités, aide qui se limite à deux solutions.

- **la première serait d'intervenir auprès des départements compétents ou des acteurs économiques (Honda Suisse SA) afin qu'un terrain supplémentaire soit mis à disposition près du Moa, terrain que nous pourrions utiliser à l'usage de parking pour nos membres. Cette aide nous serait indispensable si la décision judiciaire nous était défavorable dès lors que nous pourrions redéposer une demande d'autorisation sur la base de ce nouvel élément. Elle serait en outre très utile quand bien même notre autorisation de construire serait confirmée par le Tribunal administratif. Il est en effet dans l'intérêt de tous que la situation s'améliore à cet égard aujourd'hui.**
- **La seconde solution envisageable serait de nous proposer des locaux offrant les mêmes caractéristiques.**

**Nous avons en outre besoin du soutien des autorités face à la problématique que nous rencontrons avec le service des patentes.**

Depuis 2004, l'association AME est au bénéfice d'une autorisation, fondée sur la LRDBH, autorisation qui lui permet d'organiser des soirées musicales pluridisciplinaires, avec entrée payante et avec exploitation d'une buvette temporaire.

Compte tenu du recours formé contre l'autorisation de l'ancien DAEL par nos voisins et compte tenu de l'annulation, par la Commission de recours de cette autorisation, l'actuel Département de l'économie et de la santé, par le biais du service des autorisations et patentes, nous a informés que le renouvellement de l'autorisation qui nous était délivrée depuis plus de deux ans poserait problème.

Le service des autorisations et patentes semble en effet ne plus considérer que le Moa Club rentrerait dans la catégorie de buvette permanente tel qu'il était classifié depuis son ouverture. Il nous a ainsi été demandé d'envisager la possibilité de demander une autorisation non plus sur la base de l'exploitation d'une buvette temporaire mais de l'exploitation d'un dancing, voire d'un cabaret-dancing.

Cette requalification ne nous paraît pas acceptable.

En premier lieu parce que nous estimons que notre établissement ne saurait être considéré comme un dancing ou comme un cabaret-dancing. Nous ne nous limitons pas en effet, comme les boîtes de nuit, à diffuser de la musique dans notre établissement. Il s'agit en effet de spectacles dès lors que nous faisons venir très régulièrement des DJ réputés dans le monde entier et qui sont des artistes renommés dans le domaine de la musique électronique. Nous organisons en outre des spectacles alternatifs et avons même à différentes reprises fait venir des artistes comme ceux du Cirque Knie.

Notre activité est donc bien différente de celle d'une boîte de nuit.

De surcroît, les démarches qu'implique une telle autorisation sont si lourdes que nous nous sentons découragés à l'idée de devoir les ré-entreprendre.

Enfin, une telle requalification impliquerait que divers préavis soient demandés et obtenus des différents départements.

Or, compte tenu du climat de tension qui règne actuellement en raison des interventions incessantes de nos deux voisins, nous craignons que certaines autorités soient amenées à ne plus nous soutenir.

C'est la raison pour laquelle nous nous adressons aujourd'hui principalement à vous afin que nous soyons sûrs qu'aujourd'hui encore les personnes qui nous avaient soutenues, voir celles qui les auraient remplacé ou qui leur auraient succédé sont prêtes à nous aider dans les efforts que nous avons entrepris et que nous continuerons d'entreprendre au cours des prochaines années.

Comme cela nous a été expliqué par le service des patentes, il y a actuellement semble-t-il deux ou trois établissements à Genève comme le nôtre (Moulin à danse, Weetamix, etc.) qui ne peuvent sans autres être classés dans les catégories d'établissements visés par la LRDBH.

Nous sollicitons ainsi des autorités qu'il soit envisagé de créer un statut particulier pour le Moa Club et pour ces autres établissements.

Désormais, nous espérons du Conseil d'Etat un signe fort pour la jeunesse, un signe qui lui montre qu'il se soucie d'elle et de ses besoins. Le Moa est un grand succès populaire qui remplit un grand vide dans la culture genevoise. Il est ainsi important qu'il soit soutenu.

Genève aurait tout à gagner à promouvoir le développement des activités de notre association. L'apport socioculturel indiscutable que le Moa offre à notre ville doit être une fierté pour Genève, et non une tare. De plus, nous ne sommes finalement qu'une équipe de jeunes motivés qui croient en l'avenir

et qui démontrent que déplacer des montagnes est possible. Cela mérite donc peut-être quelques encouragements...

C'est d'ailleurs ce qu'avaient compris en son temps M<sup>mes</sup> et MM. Marie-Paule Blanchard-Queloz, Christian Brunier, Thomas Büchi, Jacqueline Cogne, Pierre-Alain Cristin, Marie-Françoise de Tassigny, Gilles Godinat, Nelly Guichard, Antonio Hodgers, Bernard Lescaze, Jean-Louis Mory, Danielle Oppliger, Louis Serex, Alberto Velasco, Pierre-Pascal Visseur, Nicole Castioni et Charles Seydoux, députés qui avaient proposé la motion 1376-A après avoir réalisé que la jeunesse genevoise avait besoin d'un lieu comme celui-ci.

Si notre établissement devait fermer ses portes, cela aurait également pour conséquence que les soirées recommenceraient, comme auparavant, à avoir lieu dans l'illégalité et l'insécurité qui en découle. Nous reviendrions ainsi à la case départ. Et ce serait 25 000 personnes de tous bords qui ne pourraient plus compter sur une structure de qualité et qui regretteraient à Genève l'absence de grands artistes internationaux qu'il est impossible de faire jouer dans une cave !

\* \* \*

Pour résumer, nous demandons ainsi l'appui des autorités pour les deux problèmes auxquels nous devons faire face aujourd'hui soit :

- **le problème de parking,**
- **le problème lié à la qualification de notre établissement au sens de la LRDBH et des autorisations qui en découlent.**

A toutes fins utiles, si vous voulez vous assurer du sérieux de notre association, vous pouvez vous référer au rapport qui a été dressé par un des employés du service des patentes, à la demande du chef de ce service, rapport du 10 avril 2006 qui fait partie du dossier du SAP que nous avons pu consulter.

Dans ce document, il est mentionné, de manière générale, que l'encadrement du personnel et le contrôle des entrées sont très efficaces, que le personnel est très avenant, que l'isolation phonique de notre établissement est très bonne dès lors qu'aucun bruit extérieur n'en provient, que le vestiaire est également très bien organisé et que l'établissement comporte un important dispositif de sécurité.

**Ce rapport est suffisamment parlant pour ne plus rien ajouter !**

Nous souhaiterions ainsi vous rencontrer afin de vous exposer de vive voix nos craintes et les solutions auxquelles nous avons déjà réfléchi.

N.B. : 1 signature

*Association des amis et des amateurs de  
la musique électronique (Moa Club)*

M. Sébastien Courajoud

Président

22, chemin des Batailles

CP 575

1214 Vernier